



## **RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET DE L'EMPLOI DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES**

### **PROJET POUR NÉGOCIATIONS**

#### **JUSTIFICATION**

1. Les jeunes sont des acteurs clés du développement durable, en particulier dans les pays en développement, où vit la grande majorité d'entre eux, souvent en zone rurale. L'agriculture<sup>1</sup> et les systèmes alimentaires, source importante d'emploi pour les jeunes, regorgent de possibilités d'emploi salarié et d'emploi indépendant encore inexploitées. Pourtant, en raison des difficultés d'accès aux terres, aux ressources naturelles, aux infrastructures, aux marchés, à l'assurance, au financement, aux technologies, aux connaissances et aux compétences et des difficultés de maîtrise de ces ressources, ainsi qu'en raison de la faible rémunération, de l'incertitude des revenus, de l'exposition aux risques et de la faible reconnaissance sociale des travailleurs des secteurs agricole et alimentaire, bon nombre de jeunes délaissent l'agriculture et les zones rurales. Par conséquent, beaucoup estiment que la meilleure solution pour eux est de migrer, vers la ville ou vers d'autres pays. Il faut agir pour rendre l'agriculture et les systèmes alimentaires plus attractifs pour les jeunes et renforcer la capacité de ceux-ci de créer des possibilités d'emploi et des moyens d'existence décents, notamment dans le contexte du redressement après la covid-19.

2. La rentabilité potentielle des investissements en faveur des jeunes et de leur participation à la prise de décisions est considérable en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois, la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires, la gestion des ressources naturelles, la préservation des systèmes de connaissances, ainsi que la paix et la stabilité sociopolitique. En outre, il existe de multiples liens avec l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture, l'exploitation des liens entre zones rurales et zones urbaines et la promotion de pratiques et de technologies innovantes et inclusives, y compris les nouvelles utilisations des données, les outils numériques et les plateformes de partage des connaissances.

3. Il est indispensable que les jeunes entrent dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour favoriser la compétitivité et la vitalité de ces secteurs. Pour garantir le renouvellement des générations, il est essentiel de concevoir des systèmes, des politiques et des programmes qui attirent davantage les jeunes vers l'agriculture, les systèmes alimentaires et les professions qui y sont associées, et qui leur permettent de jouir de leurs droits, en s'attaquant aux inégalités structurelles et aux pratiques discriminatoires qui ont des effets négatifs sur eux, tout en améliorant de manière générale la fourniture des services et le bien-être dans les zones rurales.

---

<sup>1</sup> L'agriculture comprend les cultures, la sylviculture, la pêche, l'élevage et l'aquaculture. Résolution A/RES/74/242 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 20.

4. Les recommandations suivantes s'adressent aux gouvernements (ministères compétents, autorités et institutions nationales, régionales ou locales concernées, selon le cas), appelés à agir en concertation avec les organisations intergouvernementales et internationales, les organisations de jeunes et de producteurs, les syndicats, le secteur privé (microentreprises, petites et moyennes entreprises et entreprises de plus grande taille), les organismes de recherche, les peuples autochtones, les communautés locales et la société civile.

5. Ces recommandations de politique générale sont envisagées comme un outil ambitieux, ciblé et axé sur l'action qui encouragera l'élaboration de politiques publiques visant à créer des environnements favorables à même d'exploiter l'énergie et les compétences des jeunes afin de rendre l'agriculture et les systèmes alimentaires durables et de favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour atteindre cet objectif, il conviendra d'abord de reconnaître la diversité et le caractère intersectionnel et contextuel des aspirations, des besoins et des expériences des jeunes à travers le monde.

## **1. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA PARTICIPATION ET À L'EMPLOI DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES**

a) Contribuer à la concrétisation des droits humains des jeunes sans aucune discrimination, en mettant en œuvre les instruments mondiaux de politique générale existants susceptibles de promouvoir la participation et l'emploi des jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, selon qu'il convient, en soutenant les processus et programmes stratégiques pertinents et en créant des mécanismes qui permettent aux jeunes, titulaires de droits, de demander des comptes aux porteurs d'obligations. (*#Droits*)

b) Veiller à ce que les jeunes participent à la conception des politiques et des programmes axés sur eux et à ce que ces politiques et programmes tiennent compte de la diversité des jeunes ainsi que des relations et des hiérarchies intergénérationnelles, de sorte qu'ils apportent un soutien supplémentaire à l'appui d'une plus grande équité et d'une meilleure répartition des ressources, indépendamment de la génération, du genre, de la classe sociale, de la culture, de l'origine ethnique et de la citoyenneté, en accordant une attention particulière aux groupes de jeunes vulnérables et défavorisés. (*#Diversité et représentation*)

c) Améliorer les conditions de vie des jeunes en garantissant leur accès à une éducation de qualité, à la santé, à l'hygiène et à une alimentation saine, et rendre les jeunes moins vulnérables, aujourd'hui et demain, en veillant à ce qu'ils aient accès aux infrastructures et services essentiels et en mettant en œuvre des systèmes de protection sociale adaptés aux contextes et qui permettent de répondre aux besoins particuliers des enfants et des adolescents, y compris l'alimentation et la nutrition, en accordant une attention particulière aux filles et aux jeunes femmes. (*#Protection sociale*)

d) Prendre des mesures d'aide au revenu et offrir des possibilités d'emploi aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes, qui ont perdu leur emploi en raison de chocs, de conflits ou de crises, afin d'assurer la stabilité, la réinsertion, la croissance socioéconomique et une paix durable. (*#Protection sociale*)

e) Soutenir et encourager la participation effective, sur un pied d'égalité et sans discrimination, des jeunes et leur rôle de chef de file dans les organisations, y compris celles de la société civile et du secteur privé, dans les mécanismes de gouvernance et dans les instances de prise de décision à tous les niveaux

(CSA, parlements, syndicats et autres espaces où sont élaborées les politiques nationales et locales, par exemple), selon qu'il convient, et promouvoir les organisations et les initiatives dirigées par des jeunes. (*#Participation et gouvernance*)

f) Renforcer la collecte d'informations et de statistiques sur le marché du travail, ventilées selon le sexe et selon l'âge, afin de rendre compte de la diversité des situations et de l'hétérogénéité des jeunes, de leur situation d'emploi, de leurs conditions de travail dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, de leur accès à la protection sociale, de leurs migrations, de leur mobilité, du temps de travail qu'ils consacrent aux différentes activités et de leurs conditions de vie de manière générale. (*#Collecte de données*)

g) Améliorer le recueil de données sur les différentes formes de participation des jeunes à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, à l'aide de méthodes qualitatives et quantitatives et de recherches participatives menées par les jeunes, en prenant en considération la confidentialité et la sécurité des données, afin de mieux cerner les besoins, les expériences et les comportements des jeunes et d'étayer l'élaboration des politiques. (*#Collecte de données*)

## **2. GARANTIR DES MOYENS D'EXISTENCE DIGNES, ATTRACTIFS, VALORISANTS ET RÉMUNÉRATEURS**

a) Élaborer des politiques relatives à la protection sociale, à l'emploi et au marché du travail et des interventions au niveau de la demande de main-d'œuvre, ainsi que des investissements et des stratégies de développement du secteur privé qui ciblent les jeunes, avec un accent sur les jeunes en situation de vulnérabilité, et qui offrent aux jeunes des possibilités d'exercer un emploi dans la dignité et dans des conditions décentes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires. Ces emplois devraient de préférence contribuer à adapter l'agriculture et les systèmes alimentaires de sorte à atténuer leur impact sur le changement climatique, en préservant ou restaurant la biodiversité, les sols et l'environnement. (*#Cibler les jeunes*)

b) Mettre en œuvre des politiques globales concernant le marché du travail pour accroître la capacité d'insertion professionnelle des jeunes légalement en âge de travailler dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, au moyen de différentes interventions, comme des services d'aide à la recherche d'emploi et de placement professionnel, des programmes de formation, de perfectionnement et d'apprentissage culturellement adaptés, des équivalences d'emplois, des services de mentorat et d'accompagnement en matière d'entrepreneuriat, des pépinières d'entreprises et la rémunération des services écosystémiques. (*#Politiques relatives au marché du travail*)

c) Mettre en œuvre des mesures axées sur la demande de main-d'œuvre en faveur des jeunes afin de promouvoir des systèmes alimentaires plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen d'investissements qui soient conformes aux Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. (*#Politiques relatives au marché du travail*)

d) Mettre en place des programmes visant à favoriser le passage des études à la vie active, en garantissant un accès équitable à ces programmes, indépendamment du genre, de l'origine ethnique, du niveau d'instruction et de la citoyenneté et en veillant à ce que ces programmes apportent une réponse aux aspirations variées des jeunes. (*#Politiques relatives au marché du travail*)

e) Élaborer et adopter des lois, politiques et réglementations du travail et allouer des budgets suffisants pour permettre des salaires et des revenus décents et garantir des conditions de travail décentes pour les jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, en accordant une attention particulière aux enfants légalement en âge de travailler, aux migrants et aux groupes marginalisés, en garantissant la sécurité et la santé au travail, en réduisant l'exposition aux dangers, en fournissant des équipements de protection individuelle, en garantissant des horaires de travail raisonnables et en assurant l'absence de discrimination et un accès adéquat à la sécurité sociale et à l'éducation. (*#Législation et gouvernance en matière d'emploi*)

f) Reconnaître et compenser, selon qu'il convient, le travail non rémunéré effectué par les jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, y compris les soins domestiques assurés par les jeunes femmes, en élaborant des programmes de protection sociale qui favorisent l'accès aux services publics de garde d'enfants, aux soins de santé essentiels, aux soins de maternité, au congé parental et aux services communautaires. (*#Protection sociale*)

g) Assurer le fonctionnement de systèmes d'inspection du travail dans les secteurs et les professions de l'agriculture et des systèmes alimentaires où les jeunes sont les plus nombreux et renforcer le contrôle du respect de la législation du travail et des droits des travailleurs au niveau communautaire, en insistant sur la nécessité de prévenir et d'éliminer le travail des enfants. (*#Législation et gouvernance en matière d'emploi*)

h) Mettre en place des mécanismes de contrôle pour favoriser la transition progressive vers l'économie formelle des entreprises informelles dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, y compris celles qui sont dirigées par des jeunes, pour que les propriétaires des entreprises et les salariés bénéficient d'une couverture officielle sur le plan social et en matière de législation du travail, ainsi que d'un accès aux aides financières et autres. (*#Formalisation*)

i) Promouvoir, conformément aux recommandations pertinentes du CSA en matière de politiques, les approches agroécologiques et autres pratiques innovantes à l'appui d'une agriculture et de systèmes alimentaires inclusifs, résilients et durables pour créer des emplois décents pour les jeunes et, ce faisant, renforcer les capacités des jeunes sur les plans financier et technique et en matière de gestion, et aussi offrir un soutien et des débouchés commerciaux pour les aliments qui sont produits par des systèmes alimentaires durables et qui contribuent à une alimentation saine. (*#Incitations et financement social*)

### **3. ACCROÎTRE L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES, AUX INFRASTRUCTURES ET AUX MARCHÉS**

a) Reconnaître et protéger les droits fonciers des jeunes et favoriser l'accès équitable des jeunes aux terres, aux semences et à la biodiversité, aux pêches et aux forêts, et soutenir l'utilisation durable, la conservation et la protection de ces ressources, en adoptant des politiques, des mesures juridiques et des programmes appropriés au niveau national, conformément aux Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et à d'autres cadres pertinents. (*#Ressources naturelles*)

- b) Élaborer des mesures juridiques, des politiques et des réglementations visant à faciliter la transmission des ressources naturelles, des ressources productives et des entreprises d'une génération à l'autre, y compris des mesures ciblant spécialement les jeunes femmes, en soutenant les héritages et les créations d'entreprises et en améliorant l'accès au système de retraite. (*#Ressources naturelles et productives*)
- c) Promouvoir la création et le fonctionnement de coopératives et d'autres organisations afin de faciliter l'accès des jeunes aux avoirs productifs, aux marchés et aux services et d'accroître leur capacité à gérer durablement les terres agricoles, les ressources en eau et les entreprises. En outre, encourager les coopératives et autres organisations existantes à créer des sections pour les jeunes. (*#Ressources productives*)
- d) Contribuer à l'éducation financière des jeunes et, en collaboration avec les fournisseurs de services financiers, promouvoir le développement et la disponibilité de services et de produits financiers abordables et inclusifs, y compris pour le transfert et l'investissement des envois de fonds, qui soient adaptés aux besoins des jeunes travaillant dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, en tenant compte des difficultés particulières que rencontrent certains groupes (jeunes femmes, jeunes ruraux ou migrants, par exemple). (*#Finances*)
- e) Encourager l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, aussi bien dans des cadres individuels que collectifs, en s'efforçant tout particulièrement de cibler les jeunes femmes agricultrices et entrepreneuses, en mettant en place des programmes de financement flexibles, y compris par la mobilisation de l'épargne, la suppression des politiques qui empêchent le financement participatif, les nouveaux types de garanties ou les prêts sans garantie, les prêts à faible taux d'intérêt, l'agriculture contractuelle et autres mécanismes de financement des chaînes de valeur, les récépissés d'entrepôt, les services financiers numériques et mobiles, les assurances, les produits d'investissement des envois de fonds, l'amélioration de l'offre de services financiers, l'octroi de subventions à titre de capital d'amorçage, les partenariats avec des institutions financières et les instruments de partage des risques. (*#Finances*)
- f) Améliorer les infrastructures publiques pour que les jeunes – producteurs, entrepreneurs ou commerçants – puissent bénéficier d'un meilleur accès aux marchés et avoir les moyens de contribuer à mieux relier les territoires urbains et ruraux et les peuples autochtones et communautés locales qui y vivent, de façon à favoriser la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires. (*#Infrastructures*)
- g) Créer des conditions favorables à la participation et au rôle de direction des jeunes dans la mise en place d'initiatives de chaînes d'approvisionnement en circuit court, telles que l'agriculture soutenue par la communauté, l'agriculture urbaine et périurbaine, les paniers alimentaires et les marchés locaux, qui réduisent la distance entre les consommateurs et les producteurs, en mettant en œuvre les orientations fournies par les recommandations du CSA sur la mise en relation des petits exploitants et des marchés. (*#Marchés*)
- h) Appuyer la création de modèles d'activité efficaces pour les jeunes et de pépinières d'entreprises et l'élaboration de programmes pertinents pour permettre aux jeunes d'intégrer des chaînes d'approvisionnement alimentaire, et soutenir la participation des jeunes à des systèmes volontaires de certification et de surprix qui pourraient leur garantir un meilleur rendement tout en contribuant à une agriculture et à des systèmes alimentaires plus durables. (*#Marchés*)

i) Soutenir la mise en place de programmes d'achats publics dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, comme des programmes dits «de la ferme à l'école», des programmes d'alimentation scolaire ou des programmes publics de nutrition qui font appel à des entreprises durables et dirigées par des jeunes. (*#Marchés*)

#### **4. ACCROÎTRE L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX CONNAISSANCES, À L'ÉDUCATION ET AUX COMPÉTENCES**

a) Garantir l'accès universel à une éducation gratuite et de qualité, en améliorant les infrastructures et en mettant en place des allocations familiales et des programmes d'alimentation scolaire pour faciliter l'accès à l'école, en veillant à ce que la scolarité se poursuive pendant les situations d'urgence, notamment en favorisant l'accès à l'enseignement à distance et en garantissant un retour de tous les élèves à l'école sans danger ni discrimination, et en adoptant des approches multisectorielles afin de mettre en œuvre et de faire respecter les politiques relatives à la scolarisation des filles. (*#Éducation*)

b) Soutenir l'élaboration de programmes éducatifs multidisciplinaires dans les écoles primaires et secondaires qui abordent l'agriculture et les systèmes alimentaires durables, l'alimentation saine, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'initiation à l'alimentation, ainsi que les aptitudes à la direction, afin de préparer les jeunes qui souhaitent s'orienter vers des moyens de subsistance agricoles et ruraux, en leur apportant les compétences techniques et les apprentissages pratiques correspondants. (*#Éducation*)

c) Promouvoir la mise en place et l'adoption de programmes de formation, y compris professionnelle, qui développent les compétences des jeunes pour des emplois dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, par exemple nutritionniste, éducateur alimentaire, cuisinier scolaire, gestionnaire d'une exploitation agricole, technicien agroalimentaire ou prestataire de services de vulgarisation et de conseil. (*#Formation*)

d) Faire participer les jeunes à la recherche sur l'agriculture et les systèmes alimentaires durables, l'utilisation durable et la conservation des ressources naturelles, la biodiversité et l'environnement et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et renforcer les possibilités offertes aux jeunes de prendre part à des partenariats de recherche à assise communautaire. (*#Recherche*)

e) Promouvoir l'échange intergénérationnel et intragénérationnel d'informations, de connaissances et de pratiques, y compris les savoirs autochtones et traditionnels, par le mentorat et la collaboration entre pairs. (*#Échange d'informations et de connaissances*)

f) Élaborer des cadres législatifs sur la propriété intellectuelle qui reconnaissent et qui protègent les systèmes de savoirs traditionnels des peuples autochtones afin d'assurer le transfert efficace de ces savoirs d'une génération à l'autre, en apportant une réponse au risque d'appropriation illicite ou d'utilisation abusive par des tiers. (*#Savoirs autochtones*)

#### **5. FAVORISER UNE INNOVATION DURABLE ET INCLUSIVE**

a) Donner aux jeunes les moyens de favoriser l'innovation inclusive, par l'intermédiaire d'entreprises à vocation sociale ou communautaire, de plateformes d'innovation multipartites, de financements communautaires et d'innovations institutionnelles visant à relier les agriculteurs aux marchés, en reconnaissant et en utilisant les savoirs transmis entre générations et les savoirs traditionnels autochtones concernant les systèmes alimentaires durables. (*#Innovation sociale*)

- b) Appuyer la fourniture à la demande, en milieu rural ou urbain, de services de vulgarisation et de services numériques adaptés aux besoins et aux priorités des jeunes, tout en garantissant un accès inclusif à ces services, y compris pour combler le fossé numérique entre les genres. (*#Services de vulgarisation et services numériques*)
- c) Développer les compétences numériques des jeunes agriculteurs et travailleurs du secteur alimentaire et de celles et ceux qui passent des études au marché du travail, renforcer leurs capacités à travailler en toute sécurité et efficacement dans des environnements numériques et les faire participer à la conception participative de solutions numériques durables et innovantes et au transfert de connaissances numériques aux aînés. (*#Compétences numériques*)
- d) Investir dans les infrastructures numériques et promouvoir le développement du numérique afin de garantir la connectivité des zones périurbaines, rurales et reculées, ce qui permettra de renforcer et de diversifier les systèmes alimentaires et de créer des emplois pour les jeunes. (*#Écosystèmes numériques*)
- e) Soutenir le renforcement des capacités des jeunes par le transfert de technologies, notamment vers les pays en développement, et la coopération internationale scientifique et technique, par exemple au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. (*#Transfert de connaissances*)